

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MAGNY-LA-FOSSE

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...



Echelle : 5000ème




COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS
RD 1044 - Hameau de Riqueval
02420 BELLICOURT
03.23.09.50.51

Legend:

- Cimetière
- Nouvelle construction
- Cavités souterraines
- Installation agricole non classée

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur de la zone naturelle dédié aux équipements sportifs isolés

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme : Chemins
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Fossés

Zone inondable

- Zones inondables issues de données communales
- Zones de ruissellement

Patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Cimetière
3	Cimetière
4	Monument aux morts
5	Eglise
6	Château

